

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 MAI 2026

Date de convocation :
29.04.2026

Nombre de Membres :
En Exercice : 11
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Résultat du vote :
Voix « pour » : 10
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
30.04.2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Président en exercice.

Etaient présents : Mme CAPPENDÏK, Mr DA ROCHA, Mme FOUASSIER, Mme HEMON, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme PIGEAT, Mme RAIMBAULT, Mme THIAULT et Mme TURE.

Avait donné pouvoir : /

Était absent ou excusé : /

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/16 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

5.2 Fonctionnement des Assemblées

Considérant que le Code des Marchés Publics prévoit la constitution par les communes et les établissements publics d'une Commissions d'appel d'offres à caractère permanent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1414-1 et L.1411-5

Cette commission est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus et ses établissements publics, du Président, ou de la personne habilitée à signer les marchés Président de droit, et de 5 membres du Conseil d'Administration élus en son sein.

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité des membres,

Considérant les résultats des votes à l'unanimité,

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à l'élection des 5 membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Madame RAIMBAULT
- Monsieur DA ROCHA
- Madame CAPPENDÏK
- Madame HEMON
- Madame THIAULT

Membres suppléants :

- Monsieur MOURBRUN
- Madame PIGEAT
- Madame FOUASSIER
- Madame TURE
- Madame MOREAU

Dit que la commission est ainsi constituée.

Le Président,



Christian GATTEFIN

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÿK

Publié sur le site internet de la commune le : 13-05-2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>